

SEANCE du 2 avril 2026

**COMMUNE DE SAINT-AGNANT**

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le deux avril, à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard GIRAUD, Maire.

PRESENTS : Bernard GIRAUD, Stéphanie LE HASIF, Loïc NAULET, Maryse HERY, Laurent BRIEUC, Dana BRAUN, Benjamin LACOMBE, Christine DE ROUCK, Gilles CARDONA, Manuela MOUSSET, Nicolas REYNEAU, Aurélie PERIER, Rodolphe SUANT, Mélanie CHAUVET, Laurent CARLES, Lisa DEY, Maël BERTRAND, Anne BRACHET, Nicolas RIZZUTO, Muriel THEBAUD, Patrick CORNUAULT

ABSENTS représentés : Annie GOBRON donne pouvoir à Nicolas RIZZUTO  
Eddie ESTRADE donne pouvoir à Patrick CORNUAULT

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Christine DE ROUCK

MEMBRES EN EXERCICE : 23

ABSENTS REPRESENTES : 2                      PRESENTS : 21                      VOTANTS : 23

CONVOCATION : 27/03/2026

AFFICHAGE CONVOCATION : 27/03/2026

**Objet : Désignation d'un Conseiller défense**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire datée du 26 octobre 2001 du Secrétaire d'Etat à la Défense, chargé des anciens combattants, qui préconisait d'instaurer, au sein de chaque Conseil Municipal, une fonction nouvelle de conseiller municipal en charge des questions de défense.

Considérant que ce « correspondant défense » a vocation à devenir l'interlocuteur local pour les questions de défense (réserve militaire, liaison avec l'institution militaire, « journée d'appel à la préparation de défense » pour les jeunes, recensement militaire, relations avec les associations locales d'anciens combattants, politique de mémoire, etc...). Il a un rôle informatif. A ce titre, il recevra de la documentation du ministère de la Défense et du délégué militaire départemental, un colonel installé dans la ville préfecture. Il peut notamment informer et sensibiliser les administrés de la possibilité offerte à chaque citoyen de prendre part à des activités de défense dans le cadre des préparations militaires, du volontariat et de la réserve militaire.

Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux de voter soit à bulletin secret soit à main levée.

L'ensemble des membres du Conseil Municipal choisissent de voter à main levée.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de :

- Désigner Monsieur Gilles CARDONA en tant que « correspondant défense » pour la commune de Saint-Agnant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Désigne Monsieur Gilles CARDONA en tant que « correspondant défense » pour la commune de Saint-Agnant.

***Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus. Pour copie conforme au registre.***

A Saint Agnant, le 3 avril 2026

Le Maire,

Bernard GIRAUD



Affichée le :

*Bernard Giraud*

La secrétaire de séance,

Christine DE ROUCK

Délais et voies de recours contentieux :

Recours gracieux ou recours contentieux : à effectuer dans un délai de 2 mois à compter de la notification des actes individuels ou collectifs ou de la publication des actes réglementaires. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue de 2 mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux. Le recours contentieux peut être directement adressé au Tribunal Administratif.